



Terre Lorraine du Longuyonnais

PROCES VERBAL

Convoqué le 1^{ER} JUILLET en mairie de SAINT PANCRE le
Conseil communautaire s'est réuni sous la présidence de
Jean-Pierre JACQUE.

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

MARIEMBERG Jean-François, BOUDART Lionel, MOSCATO Pascal, PICCA Yves, PERRIN Pierre, SAUVAGE Christian, WEISS James, DAMIEN Jean-François, BRACONNIER Philippe, FIDERSPIL Alain, FURLANI Annie, HANGGELY J, JACQUE Jean-Pierre, LAMBERT Claude, LECLERC P, LEROY A, PAQUIN Guy, ,

POPLINEAU M, PIERRET Jean-Jacques, DEGLIN Christian, SCHMITZ JL, SIROT Alain, SAUNIER René, , DUFOUR MJ, VERON Laurent, DYE PELISSON A (arrivée à 19h42), GILLARDIN Eric, DALLA RIVA Jean-Patrick, LAURENT Claude.

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

THOMAS JL pour SOBIACK G (FRESNOIS LA MONTAGNE), HAUTECOUVERTURE CYRILLE pour GUERIN V (PETIT FAILLY)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :

AZZARA JF à SAUVAGE C, DIDIER F à JP DALLA RIVA, AUMONT G à BRACONNIER P, PERCHERON Caroline à JP JACQUE, RICHARD A à M. POPLINEAU, SCHMIDTGALL S à LECLERC P, STUPKA M à G PAQUIN, ROESER Daniel à JF DAMIEN
PETRI C à MJ DUFOUR

La séance débute à 19h00

La feuille de présence est vérifiée pour décompter exactement le nombre de délégués communautaires titulaires ou suppléants présents ainsi que les procurations.

| Récapitulatif | |
|---|---------------------------------|
| Rappel du nombre de sièges | 44 |
| Quorum | 23 |
| Nombre de titulaires présents | 29 (a) |
| Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire) | 2 (b) |
| Nombre de procurations | 9 (c) |
| Soit un total de votants potentiels de | 40 (a+b+c) (39 jusqu'à 19h42) |

Ayant constaté que le quorum est atteint, le président Jean-Pierre JACQUE procède à l'élection du secrétaire de séance.

1- Election du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil communautaire (Art L2121-15 CGCT)

Janny HANGGELY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance

2- Procès-verbal du conseil communautaire du 21 AVRIL 2016

Vous trouverez en annexe le projet de procès-verbal (**Annexe 1**)

La rédaction définitive sera ratifiée en séance le 1^{er} juillet 2016.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 7 voix contre, 32 pour,

- Approuve le PV du 21/04/2016

3- Tarifs Publics - Redevances assainissement

- Redevance assainissement (Hors Longuyon)

Explications de C DEGLIN

Il est rappelé au Conseil Communautaire les termes de la délibération du 22 décembre 2014 qui fixait la redevance assainissement ainsi:

- ❖ 1,20 €/m³ pour les usagers des communes qui ne sont pas raccordées à une station de traitement des eaux usées
- ❖ 1,70 €/m³ pour les usagers des communes qui sont raccordées à une station de traitement des eaux usées

Il est proposé au Conseil de reconduire exactement les mêmes tarifs, soit :

- ❖ 1,20 €/m³ pour les usagers des communes qui ne sont pas raccordées à une station de traitement des eaux usées (Bazailles, Colmey-Flabeuville, Doncourt-lès-Longuyon, Fresnois-la-Montagne, Grand-Failly, Han-devant-Pierrepont, Montigny-sur-Chiers, Othe, Petit-Failly, Saint-Pancré, Saint-Supplet, Ville-au-Montois, Villette, Viviers-sur-Chiers)
- ❖ 1,70 €/m³ pour les usagers des communes qui sont raccordées à une station de traitement des eaux usées (Allondrelle-la-Malmaison, Baslieux, Beuveille, Pierrepont, Tellancourt, Ville-Houdlémont ; Villers-la-Chèvre)

Charency-Vezin et Epiez-sur-Chiers ne sont que partiellement raccordées à une station de traitement des eaux usées. La redevance sera répartie :

- Epiez-sur-Chiers 1,70€/ m³ exceptés les habitants de la route de Torgny et ceux de la rue du moulin qui payeront 1,20 €/m³.
- Charency-Vezin 1,70€/ m³ exceptés les habitants des rues suivantes qui payeront 1,20 €/m³.
 - Rue du Dorlon
 - Rue de la fonderie
 - Rue des cités
 - Rue de la Haute neve
 - Rue du Bure d'Orval
 - Route d'Urbule
 - Rue de la Frontière
 - Rue des Orchidées

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 2 voix contre, 1 abstention, 36 pour,

- **Approuve les tarifs redevance assainissement de 1.20 €/m³ pour les usagers des communes qui ne sont pas raccordées à une station de traitement des eaux usées et 1.70€/m³ pour les usagers de communes qui sont raccordées**
- **Surtaxe de la DSP Assainissement de Longuyon**

Explications de C DEGLIN

Le Président rappelle que par délibération du 22 décembre 2014, la surtaxe assainissement de la Délégation de Service Public de la ville de Longuyon était fixée ainsi:

- ❖ Part délégataire : 0,3510 €/m³.
- ❖ Part T2L : 0,8490 €/m³
Soit un total de 1,20 €/m³

Le président propose à l'assemblée de maintenir ce tarif.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 1 abstention, 38 pour,

- **Approuve la proposition de maintien des tarifs**

4- Convention Subvention ESPACE INFO ENERGIE 2016-2018 **Annexe 2**

L'Espace Info Energie a vocation à proposer à la population un service de conseil neutre, objectif et gratuit en matière de maîtrise de l'Energie, en mettant à la disposition du public un espace d'accueil et de documentation, animé par « un conseiller info energie ».

L'espace Info Energie Lorraine Nord est cofinancé par l'ADEME, le Conseil Régional de Lorraine, et le CD54.

Les autres partenaires financiers sont la CCAL, la CC Audunois, la CC du Jarnisy, la CC du Pays de l'Orne, la CC du Pays Haut du Val d'Alzette et la CC de Briey.

Le conseil communautaire sera amené à se prononcer en faveur du renouvellement du partenariat financier du fonctionnement de l'Espace info Energie

La convention 2013-2015 étant arrivée à son terme, la T2L s'engagerait pour la période 2016-2018 à verser une subvention annuelle à l'AGAPE pour ses missions d'animation de l'Espace et de définir lesdites missions pour un montant de 2 200.96€ pour l'année 2016 (0.138 /habitants) correspondant à des missions

- D'accueil de sa population au sein du bureau principal de l'Espace Info Energie situé à Cosnes et Romain
- D'une permanence téléphonique mise à disposition de sa population
- D'un accompagnement par le conseiller Info Energie aux actions d'animation territoriale

Le renouvellement de la convention (annexe 2 ci-jointe) est ainsi présenté au vote des élus communautaires

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 24 voix contre, 15 pour,

- **Décide de ne pas renouveler la convention Subvention ESPACE INFO ENERGIE 2016-2018**

5- SDAA 54 –Communes membres de la T2L adhérentes au SDAA

Rappel : la T2L a délégué sa compétence assainissement autonome en adhérant au Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle (SDAA54) pour son périmètre actuel.

Le SDAA54 a enregistré l'adhésion de la T2L pour l'ensemble du territoire. Or les communes de St Jean les Longuyon et Villers le Rond sont en syndicat avec Marville et Boismont en syndicat avec Mercy le Bas. Ces communes ne dépendent pas directement de la T2L.

Le président demande par conséquent à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour demander :

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **Approuve**

❖ **Le retrait de la T2L de l'ancien périmètre**

❖ **L'adhésion de la T2L pour les communes suivantes :**

- | | | |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| - Allondrelle-la-Malmaison | - Colmey-Flabeuville | - Han-devant-Pierrepont |
| - Baslieux | - Doncourt-lès-Longuyon | - Longuyon |
| - Bazailles | - Epiez-sur-Chiers | - Montigny-sur-Chiers |
| - Beuveille | - Fresnois-la-Montagne | - Othe |
| - Charency-Vezin | - Grand-Failly | - Petit-Failly |
| | | - Pierrepont |

- Saint-Pancré
- Saint-Supplet
- Tellancourt
- Ville-au-Montois
- Ville-Houdlémont
- Villers-la-Chèvre
- Vilette
- Viviers-sur-Chiers

6- Marchés Publics – Rapports de la CAO – Marché Avaloirs –Marché confection et livraison des repas site périscolaire de LONGUYON –Annexes 3 et 4
 Arrivée de Mr DYE PELISSON, maire de Villers la Chèvre, à 19h42

• **Marché de confection et livraison de repas periscolaire de Longuyon**

Le Marché de Mission de confection et livraison de repas pour la restauration scolaire sur le site de Longuyon s’est clôturé le 03/05/2016 à 12:00 par la réception des plis.

Cinq candidatures ont été déposées : Sodexo, Api, Elior, Les Gourmands Disent et EG2 Concept.

La CAO s’est réunie le 17 mai pour l’ouverture des plis et le 24 mai pour l’attribution du Marché . Suite à une analyse technique et financière, la CAO a désigné API attributaire du marché avec une note de 9.26/10

| Mission de confection et livraison de repas pour la restauration Scolaire | | | | | | | | | | |
|---|----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|--------------------|--------------|-------|----------------|
| N° arrive | Nom | Pain | Circuit court | Frais-Bio | Animation Réunion menu | Critère Technique | Tarif | Critère prix | Total | N° Attribution |
| 1 | Sodexo | 1 | 0,75 plus France | 0,5 manque précision | 1 | 3,25 | E 3,306 A 4,228 | 5,30 | 8,55 | 3 |
| 2 | API | 1 | 1 | 1 80% Frais | 1 | 4,00 | 3,46 | 5,26 | 9,26 | 1 |
| 3 | Elior | 1 | 0,5 centrale achat | 0,5 manque précision | 0,75 | 2,75 | 3,03 | 6,00 | 8,75 | 2 |
| 4 | Les gourmands disent | 0 pas précisé | 0 pas précisé | 0 pas précisé | 0 pas précisé | 0,00 | 3,13 | 5,78 | 5,78 | 5 |
| 5 | EG2 concept | 0,5 Cuisson laboratoire | 0,75 poisson boulogne | 0,75 manque précision | 0,5 | 2,50 | 3,20 | 5,68 | 8,18 | 4 |

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
Avec 4 abstentions, 36 pour,**

- **Valide l'attribution décidée par la CAO à API et autorise le Président à signer le marché**

- **Entretien des Avaloirs, Réseaux de collecte et Ouvrages annexes**

Le Marché D'entretien Par Hydrocurage Des Avaloirs, Réseaux De Collecte Et Ouvrages Annexes s'est clôturé le 29/04/2016 à 12:00 par la réception des plis.

Trois candidatures ont été déposées : Veolia Eau, Malezieux et Richard Assainissement.

La CAO s'est réunie le 17 mai pour l'ouverture des plis. Suite à une analyse technique et financière, elle a attribué le marché à Véolia Eau le 02 juin avec une note de 8.01/10

| N° Attribution N° de pli | veolia 1 1 | viazieux 2 2 | ricbard 3 3 |
|-----------------------------|--|--|---|
| critère delai | | | |
| 7h00-19h00 jour ouvrés | 2,00 | 1,50 | 2,00 |
| 19h00-07h00 jour ouvrés | 2,00 | 3,00 | 2,00 |
| 7h00-19h00 Samedi | 2,00 | 3,00 | 2,00 |
| 19h00-07h00 Samedi | 2,00 | 3,00 | 3,00 |
| 7h00-19h00 dimanche | 2,00 | 3,00 | 2,00 |
| 19h00-07h00 dimanche | 2,00 | 3,00 | 3,00 |
| NOTE /2 | 2 | 0,5 | 1 |
| Personnalisation mémoire | rappel régulier au CCTP + utilisation de notre nom tout au long du mémoire | aucune | présentation CCTP + utilisation de notre nom tout au long du mémoire (1 erreur) |
| NOTE /0,5 | 0,5 | 0 | 0,25 |
| Personnel | 2 responsable + 2 technicien chauffeur | 1 directeur d'exploitation + 1 responsable dossier + 1 responsable travaux (? tech) | 1 chauffeur-opérateur + 1 opérateur + 1 responsable d'exploitation |
| Véhicule | 1 fourgon avec pompe hp + 2 hydrocureur (geoloc) | (?VU dédié) Tel + géolocalisation | 1 hydrocureur 26T + 1 hydrocureur 19T + Tel + géolocalisation |
| NOTE /1 | 0,75 | 0,5 | 0,75 |
| Reunion | il s'occupe des dde arrêté de voirie. (réunion) | 1 réunion planification + réunion trimestre | contact régulier + réunion annuelle |
| NOTE /1 | 0 | 1 | 0,5 |
| Traitement des boues | aucun dépôt voie publique + bon de mise en décharge | filiale de traitement des boues en Lorraine + justificatif du recyclage des boues | Evacuation et traçabilité |
| doc échanges | base de données des interventions + bon d'attachement systématique + Reflexion pour limiter les intervention d'urgence (analyse des causes, proposition solution, dossier tronçon,,,,) | Compte rendu campagne (ouvrage traité+observation)+ 1 réunion prepa fond et forme des échanges + intervention enregistré via Autocad pour MAJ de nos données | Compte rendu campagne de curages 15j après + Panning de campagne annuelle (? pas trimestrielle) + remonté d'information par telephone |
| NOTE /1 | 1 | 0,5 | 0,5 |
| Proximité pour intervention | Longwy (20km) | Florange (50km) | Villers la montagne (21km) |
| NOTE /0,5 | 0,5 | 0 | 0,5 |
| Technique | Total /6 | 4,75 | 2,5 |
| Prix | Prix estimatif | 35 068,62 | 31 338,20 |
| | Total /4 | 3,26 | 3,78 |
| | Total /10 | 8,01 | 6,28 |
| | | | 5,68 |

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- valide l'attribution décidée par la CAO
- autorise le Président à signer le marché

7- Harmonisation des Tarifs périscolaires –Annexe 5

Le président rappelle la délibération du 11 décembre 2015 par laquelle les tarifs 2015 ont été maintenus pour l'année 2016 jusqu'à ce que la commission périscolaire propose son étude de tarification unique.

Le marché « Gestion du Périscolaire »

attribué aux Francas 54 stipulait dans son Cahier des Clauses Techniques Particulières à l'article 2-7, la mise en place d'un tarif unique pour le périscolaire .
De ces tarifs découlent le coût de la prestation réalisée par les Francas.
Suite à la demande des élus, et par nécessité d'harmoniser, par mesure d'équité territoriale, les tarifs, ils proposent un tarif unique également pour le midi.
Cette proposition est annexée à la présente pour tous les sites périscolaires

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 6 voix contre, 6 abstentions, 28 pour,

- valide la proposition d'harmonisation des tarifs périscolaires pour les 7 sites

8- Participation financière –Comice Baslieux – 19/06/2016- annexe 6

La commune de BASLIEUX vient d'organiser le Comice Agricole 2016, grande fête de l'agriculture et de la ruralité.

Lors du dernier conseil communautaire du 21 Avril, Lionel BOUDART avait présenté son projet et annoncé qu'il souhaitait faire rayonner ce projet afin de valoriser le territoire de la communauté.

L'élu sollicite une participation financière de la T2L à hauteur de 1000€

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Lionel BOUDART ne prenant pas part au vote

Avec 1 voix contre, 1 abstention, 37 pour,

- se prononce en faveur de l'attribution d'une subvention au Comice de Baslieux 2016 d'un montant de 1000€

9- convention EPFL- Détermination de la participation de la commune de Longuyon et de la T2L –Annexe 7

10-

Présentation de JP JACQUE

Le territoire communautaire est concerné par une perte d'attractivité de son centre bourg, Longuyon. Cette perte se traduit notamment par davantage de vacances commerciales et résidentielles en centre-ville.

La Commune de Longuyon et la Communauté de Communes Terre lorraine du longuyonnais ont déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « centre-bourgs » à l'automne 2014. Leur dossier n'a pas été retenu. Néanmoins, la commune de Longuyon a souhaité poursuivre, avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés (la Direction Départementale des Territoires 54, le Conseil Départemental 54, le Conseil Régional de Lorraine, la Communauté de Communes), cette démarche dans le cadre du dispositif centre bourg proposé par l'EPFL. La conduite de la démarche d'étude devra être guidée essentiellement par la question de **l'attractivité du centre bourg** de Longuyon et les modalités à mettre en œuvre pour retrouver, maintenir ou amplifier un processus favorisant le renouvellement du centre bourg face aux enjeux économiques, sociologique et urbain de demain. Dans cette optique, l'objet de l'étude consiste à plus précisément:

- Analyser le contexte territorial aux différentes échelles identifiées ci-après à travers notamment le fonctionnement du marché du logement, l'organisation des services du centre bourg et leur rayonnement, la répartition des flux de déplacement (domicile travail par

exemple), pour comprendre le fonctionnement et le rayonnement du centre bourg de Longuyon.

- Identifier les acteurs (habitants, investisseurs, commerçants, propriétaires bailleurs) faisant fonctionner et rayonner le centre bourg et décryptant pour les uns leur stratégie de développement et pour les autres en connaissant leurs pratiques d'appropriation du centre bourg (habitat, espace public)
- Proposer si nécessaire un périmètre modifié du centre bourg au regard du diagnostic réalisé,
- Proposer un plan global d'aménagement urbain avec une hiérarchie des actions à entreprendre,
- Prioriser les ensembles urbains composant le centre bourg,
- Proposer des esquisses d'aménagements sur les espaces prioritaires à la fois en tenant compte du projet d'aménagement et de la géographie des îlots prioritaires,
- Constituer un référentiel foncier et immobilier qui sera un outil pour la collectivité et l'EPFL dans le cadre d'une stratégie globale de requalification du centre-bourg,
- Proposer une feuille de route d'intervention permettant à la commune et la communauté de communes de conduire et mettre en œuvre le programme à court, moyen et long terme.

Mercredi 18 mai l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) est venue en mairie de Longuyon présenter aux élus communautaires la démarche et le programme CENTRE BOURG ; Un projet de convention a été présenté.

Il a été rappelé que la démarche s'inscrit dans un projet de territoire et qu'à ce titre il a été conseillé à la T2L comme à la ville de Longuyon de participer pour chacune d'elles pour moitié au projet. Ainsi l'EPFL engagerait 80 000€ dans la démarche, resterait 20 000€ à financer par les deux partenaires, à savoir 10 000€ Ville de LONGUYON et 10 000€ T2L.

Plus du tiers des présents demandant l'utilisation d'un vote à bulletin secret, le Président accepte cette demande.

Il est procédé au vote à bulletin secret,
40 bulletins se trouvant dans l'urne,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

Avec 25 voix contre, 15 pour,

- **Rejette la proposition de la participation de la T2L dans la démarche et refuse d'autoriser le président à signer ladite convention**

11- Rapport d'Analyse Alpabio- Piscine intercommunale- Annexe 8

Le rapport d'analyse ALPABIO de la piscine intercommunale concernant l'eau chaude sanitaire attestant l'absence de Légionella est présenté au Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport du d'analyse qui ne soulève aucune observation

12- FPIC 2016 annexe 9

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

- **Se prononce en faveur d'une répartition de droit commun dont le détail figure en annexe**

13- Demande d'aide financière- Musée St PANCRE annexe 10

Par délibération en date du 05 avril 2016, le Conseil Municipal de Saint-Pancré a décidé la création d'un musée des Minières.

Un local de 60 m² (30 m² au rez de chaussée et 30 m² à l'étage) est en cours d'acquisition ; il est situé à côté du lavoir communal, face à la mairie.

Ce bâtiment est destiné à la création du musée des Minières pour permettre une exposition de minerais et de documents sur le travail des habitants de Saint-Pancré dans les années 1800. Ainsi, les promeneurs, les écoles du secteur Longwy-Longuyon pourront, après la marche dans nos bois où se trouve le chemin des minières, terminer leur journée par la visite du musée et découvrir la phase d'extraction avec l'exposition de minerais et de fossiles.

Ces travaux débiteront au cours du 2^{ème} semestre 2016 pour se terminer courant 2017.

Le Maire de St Pancré sollicite une aide financière auprès du conseil communautaire
R SAUNIER présente son projet et sollicite une subvention de 5000€

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

René SAUNIER ne prenant pas part au vote

Avec 24 voix contre, 1 abstention, 14 pour,

- Refuse de participer financièrement à la création d'un musée à St PANCRE

QUESTIONS DIVERSES :

JP JACQUE explique que des fouilles archéologiques devront être réalisées avant la construction de la MSP.

La séance est levée à 21h05

**Le secrétaire de séance
J HANGGELY**